



Police

DÉMOUSSEURS DE TOITS : MÉFIANCE !

Nos services sont confrontés depuis quelques semaines à des agissements de démousseurs/réparateurs de toits. Leur objectif est d'une part de vous extorquer de l'argent pour un travail de piètre qualité et d'autre part, si possible, de pénétrer dans votre maison et d'y commettre un vol.

Situation d'exemple :

Un individu sonne à votre porte en vous expliquant qu'il vient de remplacer quatre tuiles, ou vous propose une rénovation parce qu'il a remarqué qu'il y avait beaucoup de mousse sur votre toiture. Cette personne va ensuite demander pour entrer et s'assurer que vous avez de l'argent pour payer une somme exorbitante. Le cas échéant, il pourra même proposer de vous accompagner à un bancontact afin de récupérer la somme qu'il vous réclame. Lorsque vous sortirez votre portefeuille ou vous rendrez là où se trouve votre argent, il tâchera de vous distraire afin de pouvoir s'emparer de vos billets. Il peut même s'arranger pour détourner votre attention et faire entrer un complice à votre insu.

Nos conseils :

- De manière générale, lorsque vous n'attendez aucune visite, tâchez de vérifier qui sonne à la porte, via un « judas » ou une fenêtre à proximité (éventuellement depuis l'étage). Et dans le doute quant à l'identité de la personne ou le motif de sa visite, n'ouvrez tout simplement pas la porte.
- Si vous êtes amené à ouvrir à une personne inconnue, commencez toujours par lui demander de s'identifier. S'il s'agit d'une autorité ou d'un service public (police, agent de la compagnie de l'électricité ou de l'eau, ...), demandez qu'il s'identifie avec une carte de légitimation dont il doit obligatoirement être porteur. Assurez-vous aussi d'apercevoir son véhicule de service. Il vous est aussi loisible de téléphoner au siège social de la société afin de savoir si leur employé est bien censé se trouver dans votre rue. Sachez qu'aucun de ces services n'est en droit d'exiger d'entrer dans votre habitation. S'il le demande, soyez méfiant.
- S'il se présente un professionnel qui vous explique qu'il a effectué des travaux d'initiative sur votre bâtiment et qu'il exige d'en être payé, coupez court à la discussion et refermez la porte. Et ne vous laissez jamais influencer par un ouvrier qui vous propose des travaux, sans devis, à régler en liquide sur-le-champ. Ces méthodes doivent attirer votre méfiance. N'hésitez jamais à former le 101 (24 h sur 24 et 7 jours sur 7) pour rapporter une telle situation immédiatement, en fournissant un maximum de détails (description et nombre d'individus, description d'un éventuel véhicule avec la marque d'immatriculation, direction de fuite, ...).